

LA SANTE CENSUREE !

La campagne d'affichage que **France Nature Environnement (FNE)** a tenté du 19 au 27 février pendant le Salon de l'agriculture à Paris a été allègrement censurée.

Métro de Paris a refusé d'apposer la série de 6 affiches dénonçant les méfaits d'une agriculture productiviste et basée sur l'utilisation massive de pesticides. Pire, la Région Bretagne a décidé de poursuivre l'association devant la justice pour atteinte à son image ! Une décision aberrante, hors du temps et sans

aucun doute contre-productive (si j'ose dire...) pour le territoire que cette plainte est censée défendre.

France Nature Environnement (FNE) se veut le porte parole des sentinelles de l'environnement. Elle fédère un mouvement citoyen d'environ 3000 associations de protection de la nature et de l'environnement, en France métropolitaine et en Outre-mer.

Cet aveuglement du politique, comme le peu de considération accordé à la santé, est inquiétant.

Pour la CFDT, FNE est une association incontournable pour tout ce qui touche aux problèmes environnementaux, et nous en avons fait un partenaire privilégié. Il est, je crois, important que nous agissions autant que possible pour infor-

mer les consommateurs que nous sommes tous, afin que nous devenions dès le plus jeune âge des consommateurs avisés.

A sa manière, et dans un autre domaine qui touche d'avantage la production, donc les salariés, la CFDT se bat pour promouvoir **Ethique sur l'étiquette** : autre association, autre façon de sensibiliser le consommateur pour que le prix ne soit pas l'unique critère de choix, même si l'on sait que c'est plus facile à dire qu'à faire.

Derrière chaque article, chaque produit, se cachent parfois des effets « indésirables ». Ils concernent la santé et les modes de production, et ont des conséquences sur notre environnement. Nous sommes tous concernés !

Notre santé mentale et physique mérite d'être protégée, et ceux qui se battent pour ces causes doivent être soutenus dans leur action.

Didier Mansot

GROS MENTEUR

La loi n'impose pas l'étiquetage des viandes issues d'animaux nourris aux OGM.



Pour une école qui a la classe !

Le Sgen-CFDT appelle les personnels à participer massivement, avec les parents et les associations, à la journée d'action du samedi 19 mars à l'appel du collectif « Un pays, une école, notre avenir ».

Nos classes d'école se meurent !

C'est pour **agir ensemble contre la casse programmée de l'école publique**

**SAMEDI 19 MARS
JOURNÉE D' ACTIONS
Annecy : 14h30 Préfecture
Thonon : 14h30 Square A. Briand**

que le collectif **Un pays, une école, notre avenir** a été créé. En soutenant ses initiatives, c'est l'avenir de nos enfants et de nos territoires que nous soutenons.

Aujourd'hui déjà, dans les collèges et lycées professionnels et généraux, les personnels commencent à mesurer les conséquences





concrètes des suppressions de postes : classes surchargées, dédoublements plus difficiles, options supprimées, augmentation prévisible des heures supp', difficultés pour l'accompagnement personnalisé, sans parler du dévoiement des réformes, du renoncement du ministre à ses propres engagements, de la casse de l'éducation prioritaire pour récupérer des moyens...

Le fonctionnement ordinaire est dégradé, les réformes ne sont pas financées, le gouvernement le sait bien et tente de faire diversion :

- en décalant les opérations de préparation de rentrée du 1er degré sous prétexte d'élections cantonales, mais le bilan sera



dur : classes fermées, effectifs en hausse, suppression de la scolarisation dès 2 ans, suppression de postes en RASED ou hors classes de tout type...

- en développant une politique d'annonces sur tous les sujets, ridicule par l'absence de contenu sérieux.

Le Sgen-CFDT appelle les personnels à réagir collectivement et unitairement.

Les différences d'apprécia-

tion sur certains éléments de réforme n'empêchent pas la condamnation unanime de la profession sur la politique budgétaire menée !

Pour tenir ses choix budgétaires, le gouvernement a décidé de sacrifier le système éducatif, de ne pas répondre aux besoins de sa jeunesse.

C'est irresponsable et dangereux !

Alors rejoignez-nous le samedi 19 mars !

Carne MARRA

Permis unique

Avec l'ensemble des organisations syndicales affiliées à la Confédération Européenne des Syndicats, la CFDT Rhône-Alpes est intervenue auprès des parlementaires européens de notre région pour qu'ils n'adoptent pas en l'état le projet de directive sur le « Permis Unique » pour les travailleurs étrangers.

Cette initiative de la Commission Européenne propose la même procédure dans tous les pays de l'UE, en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers extra-communautaires à venir résider et travailler sur le territoire européen, ainsi que l'établissement d'un socle commun de droits pour les travailleurs issus d'un pays tiers qui résident dans un état membre.

Le texte actuel exclut les travailleurs saisonniers et les salariés détachés, ce qui signifie que

cette directive, au lieu de créer un cadre de droits sociaux pour tous les travailleurs, va favoriser davantage la fragmentation du marché du travail.

En refusant de reconnaître le principe de l'égalité de traitement et en multipliant les dérogations, ce projet de directive conduira à multiplier les statuts des salariés, en renforçant le dumping social, et donc la précarité et la fragilité d'une partie des travailleurs sur le territoire européen.

Dans la région Rhône-Alpes, où chaque année des salariés viennent de Turquie, du Maghreb et d'Afrique pour travailler dans les emplois saisonniers dans les secteurs de l'agroalimentaire, du tourisme, des stations alpines et dans les métiers

du bâtiment, la CFDT exige que la nouvelle directive en débat au parlement européen intègre :

- l'inclusion de toutes les catégories de travailleurs (dont les saisonniers et les travailleurs détachés)
- l'égalité de traitement et de prestations (sécurité sociale, prestations familiales, chômage, formation professionnelle)

COMUNIC partenaire global de votre entreprise

Informatique télécoms et réseaux

Faites appel à un seul professionnel

Réseaux informatique, télécommunications, optimisation téléphonique...

N'attendez plus !

Contact: 89-4 Avenue de Genève-74000 Annecy
-04 50 62 26 18- commercial@comunic.fr

**Conseils de
prud'hommes :
saisissez votre député !**

Dans la continuité de l'action dénonçant les difficultés rencontrés par la justice prud'homale (voir le précédent numéro de **Flash74**), la CFTD, avec la CFE-CGC, la CGT et l'UNSA, a décidé d'adresser une lettre ouverte aux parlementaires du département pour réclamer **plus de justice** :

Citoyen salarié, chômeur ou retraité, citoyen avocat ou juge, citoyen élu local, citoyen de Haute-Savoie...

LA JUSTICE VA MAL !

La réforme de la carte judiciaire, engagée par Rachida Dati, a abouti à la fermeture du Conseil des prud'hommes de Thonon, les effectifs d'Annemasse ont été décimés, et nous subissons le mépris de nos parlementaires, qui ne daignent pas répondre à nos demandes de rendez-vous.

Mais ces parlementaires comptent également sur VOUS, citoyens qu'ils méprisent, pour les élire. C'est pourquoi nous leur demandons de VOUS écouter et de ne pas mépriser VOS demandes pour plus de justice dans notre département.

Vous aussi, écrivez à votre député ! Un modèle de lettre ainsi qu'une pétition sont disponibles sur notre site <http://www.cfdt74.fr>

« Un train pour la mémoire » 2011

Difficile de s'exprimer lorsque nous avons côtoyé l'œuvre la plus horrible, la plus inhumaine, la plus inconcevable que l'homme ait pu produire, créer, rentabiliser.

Le 26 février 2011, une délégation de 86 jeunes syndicalistes Rhône-Alpins et leurs accompagnateurs rejoignent 600 jeunes italiens en gare de Milan. Notre destination : Auschwitz-Birkenau, camp nazi sur territoire polonais.

Heure de départ : 14h50, sur le quai 21 (d'où partaient les trains de déportés italiens, pour la même destination mais sans retour) ; durée : 15 à 16 heures.

Ce voyage en train nous renvoie sans cesse aux convois de déportés. Des anecdotes toutes simples nous rappellent notre chance : les banquettes sont dures, eux étaient debout ; il fait trop chaud, eux avaient froid ; le panier-repas n'est pas très appétissant, eux avaient un pain pour un wagon (soit 60 à 80 personnes) et encore, avec de la chance.

Les conférences entre délégations se passent dans un wagon à marchandises, la neige s'infiltrait sous les portes, nous sommes tous assis par terre, sur des cartons.

Ce train de 15 voitures ressemble à un train fantôme : pas de personnel, pas de contrôleurs, pas de douaniers, aucun passager ne monte ni ne descend aux arrêts en gare, nous attendons parfois en pleine forêt, en rase campagne, sans savoir pour combien de temps car il n'y a pas d'annonces.

Surtout, nous ne savons pas

où nous sommes, nous n'avons pas d'itinéraire. Nous savons où nous allons, mais eux ne le savaient pas. Dans la journée, nous reconnaissons les villes du nord de l'Italie, puis c'est nuit et mystère. Autriche ? Slovaquie ? Tchéquie ? Nous sommes seulement un train en Europe Centrale. Nous relevons, quand nous le pouvons, des noms de gares pour pouvoir établir un itinéraire à notre retour. Pour eux, pas de retour, ou si peu.

Le vendredi 27 février, au petit matin, le train s'arrête dans une gare. Des femmes attendent sur le quai d'en face : « Où sommes-nous ? Pologne ? Polska ? » Une femme fuit, une autre répond af-



Rencontre avec de jeunes polonais

firmativement de la tête. Mauvais souvenirs ?

Enfin, nous arrivons en gare de Krakow Plaszow (aussi un ancien camp de concentration, né du ghetto de Cracovie). Des bus nous attendent. Restaurant, visite de la magnifique ville de Cracovie, rencontre avec une délégation de jeunes polonais pour des échanges très intéressants et émouvants. Nous rouspétons, nous sommes sales, cela fait longtemps que nous n'avons pas pris de douche. Et toujours le même renvoi : et eux ?

Le lendemain, départ matinal pour Auschwitz. Brouhaha et





confusion sur le parking et devant l'entrée du camp, nervosité, derniers rires parce que l'on pressent, parce que l'on sait déjà, parce que nous sommes vivants.

Dès l'entrée du bâtiment, silence de mort, murmures inaudibles. L'atmosphère est lourde pourtant le soleil brille. Tout est organisé et propre, pourtant aucun de nous n'osera toucher un mur de la prison, de la salle des tortures, des fours crématoires. La mort et les âmes rôdent.

Tous autant que nous sommes, nous ressentons stupéfaction, incompréhension, colère, indignation, dégoût.

L'après-midi, visite de Birkenau. Auschwitz est petit, Birkenau immense, des forêts de cheminées (vestiges des baraquements en bois) à perte de vue. Nous savons que nous piétons des cendres humaines lorsque nous approchons des fours et des fosses communes. Le vent souffle (en permanence, nous dit-on), nous avons froid, emmitouflés dans nos manteaux, nos gants et nos bonnets... et eux ?

Le camp est grand, nous marchons par groupes, nous commençons à extérioriser ce que nous avons vu, ce que nous voyons. On sourit un peu, peut-être pour ne pas pleurer.

Le soir tombe, à côté d'un mirador un soleil rouge se couche sur un lit de neige derrière de vieux boulots blancs. C'est horriblement beau. De la beauté en enfer. Et eux ? L'ont-ils vue ? Cela leur a-t-il donné espoir ?

Pour sortir du camp, nous longeons la voie ferrée... eux ne le pouvaient pas. Sur les traverses, des fleurs, des lanternes en témoignage. Cette visite valait beaucoup de cours d'histoire. Nous, nous ne pourrions jamais oublier. Vous, n'oubliez pas, et tous, soyons vigilants et agissons pour qu'il n'y ait « Plus jamais ça ».

Katrine TISSANDIER

Perte d'autonomie

Le vocabulaire ne manque pas pour qualifier le futur dispositif qui devrait être mis en place pour ceux qui ont la chance de vieillir...

Plutôt que de dépendance, 5ème branche de la sécu ou 5ème risque, la CFDT préfère parler de **perte d'autonomie**. Cela veut dire l'impossibilité ou la difficulté durable à accomplir, seul et sans aide, les gestes de la vie quotidienne et de participation à la vie sociale.

Certes, l'expression véhicule une image moins négative, mais pas seulement. Les mots peuvent aussi sous-entendre des politiques très différentes...

Après avoir été le thème récurrent de la campagne présidentielle de 2007, et

après moult tergiversations sur le sujet de la part du président Sarkozy, il semble qu'une loi sera bien votée avant la prochaine élection présidentielle.

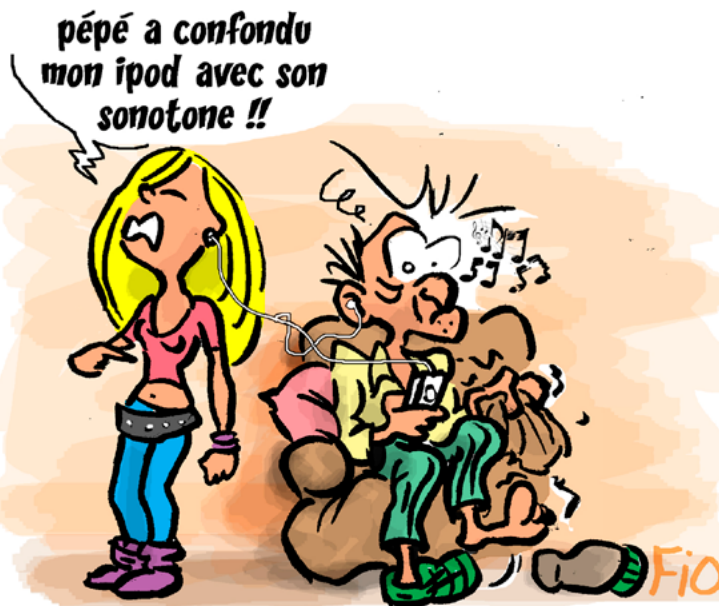
Annoncé cette fois-ci pour l'automne 2011 au parlement, le projet devrait être bouclé avant l'été, après une série de consultations régionales et territoriales des différents acteurs et des partenaires sociaux.

La CFDT compte bien faire entendre sa voix critique et constructive.

Rappel : dans sa résolution du Congrès 2010, à Tours, elle a réaffirmé sa revendication d'un droit universel à l'autonomie, concrétisé par une allocation, et l'amélioration quantitative et qualitative des services et établissements spécialisés. Voilà pour ce qui est du postulat.

Quant à son financement, la CFDT ajoute qu'il doit être mutualisé, majoritairement public, et reposer sur des exigences de solidarité et de justice. La CFDT revendique un financement pérennisé sur la base d'une solidarité large, assurée par tous les revenus, y compris les pensions de retraite. En outre, une réelle imposition des successions et des donations devrait participer à ce financement.

Je ne rentrerai pas davantage dans ce dossier très technique si ce n'est pour, à la fois,





redonner quelques chiffres, tordre le coup à certaines idées reçues, et parler d'espoir.

Non, une personne âgée n'est pas systématiquement vouée à la dépendance. Seulement 7% d'entre elles commencent à connaître la perte d'autonomie à partir de 60 ans.

D'autre part, relativisons le défi financier : même si une évolution significative du budget devait intervenir dans les prochaines années, les 22 milliards dépensés en 2009 représentent peu en comparaison des 261 milliards dévolus au financement de la retraite. Par ailleurs, l'incertitude démo-

graphique subsiste sur le long terme. A cela, il faut ajouter que les dépenses de santé augmentent significativement, pas seulement du fait du vieillissement, mais aussi de l'évolution constante de la qualité des soins à tout âge, ce dont on ne peut que se réjouir.

Enfin, lorsque l'on sait que 70% de la dépendance est due à la maladie d'Alzheimer et qu'un jour cette maladie pourrait être, si ce n'est guérie, du moins largement endiguée, on imagine aisément les conséquences sur la problématique de la dépendance...

Il est aussi avéré que la prévention des problèmes liés au

vieillesse est quasi inexistante, contrairement à la prévention de certaines maladies.

Aussi, nous devons réfléchir à toutes ces causes qui mènent à la vulnérabilité : stress, inactivité, dégâts de tous ordres, qui seront demain « agents » de perte d'autonomie. On peut les combattre partout, même dans l'entreprise.

Alors, une fois la loi parue, notre combat ne sera pas terminé. Pourquoi pas un label « Bonne Santé » dans les entreprises ?

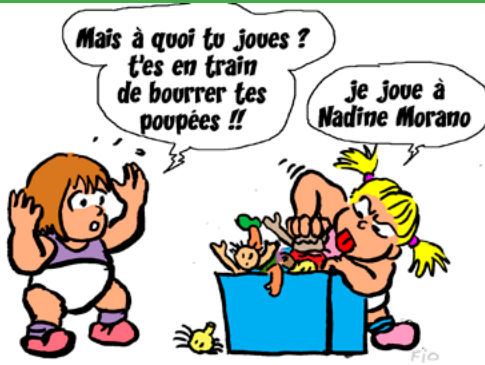
Didier Mansot

Pas de bébés à la consigne !

Un an après le mouvement inédit des professionnels de la petite enfance et des parents pour la qualité d'accueil collectif et individuel des jeunes enfants, la révolte n'est pas retombée.

Ainsi, des résistances se sont manifestées contre ces logiques comptables qui mettent à mal la qualité et la sécurité de l'accueil des jeunes enfants et le travail des professionnels.

Pour améliorer et développer les modes d'accueil et la scolarisation des jeunes enfants, il faut :



- faire abroger le décret Morano sur les établissements d'accueil de la petite enfance.
- former des auxiliaires de puériculture, des éducateurs (trices) de jeunes enfants, des puéricultrices.
- dire NON à la privatisation

du secteur d'accueil de la petite enfance et au développement des établissements pratiquant un management commercial en vue de rentabiliser l'accueil des jeunes enfants.

- refuser que l'accès des enfants de 2-3 ans en maternelle et la formation des enseignants soient sacrifiés.

PARENTS ET PROFESSIONNELS, RASSEMBLONS-NOUS LE 11 MARS 2011 À 14H MAIRIE D'ANECY !



Faites du bruit, chantez, dansez, indiquez le nom de votre crèche et de votre collectivité, venez avec les parents et les enfants...

Retraite des anciens ministres du culte, membres des congrégations et collectivités religieuses

L'Union Départementale m'a mandaté pour assister des anciens ministres du culte, membres des congrégations et collectivités religieuses devant le Tribunal des Affaires de sécurité sociale (TASS) d'Annecy, la Cour d'Appel de Chambéry, puis prochainement devant le TASS de Grenoble.

Je fais partie de l'Association pour une retraite convenable (APRC), dont l'objectif principal est de faire reconnaître qu'il ne peut y avoir interruption des droits à la retraite pendant la première partie de la présence dans un noviciat ou un séminaire.

Nos adversaires (institutions religieuses et caisse des cultes, unanimes) argumentent que la qualité de « membre » de telles institutions, exigée par la loi, ne peut être acquise que lorsque l'aspirant à ces fonctions a prononcé des vœux ou un engagement public, soit 2 ans ½ ou 3 ans après son entrée dans l'institution. Il en résulte une période « blanche » pour les droits à pension, pour ceux qui sont retournés à la vie civile entre temps.

Nous avons obtenu des jugements positifs en première instance (les ¾ environ), 5 arrêts de Cour d'Appel positifs (aucun négatif), et un arrêt de Cassation positif (aucun négatif).

L'arrêt de la CA de Chambéry a ainsi reconnu que le suivi d'un parcours religieux dans une

collectivité religieuse constituée, dès l'entrée dans l'institution, un contrat au sens du droit civil qui entraîne, pour cette dernière, l'obligation de protection sociale de ses membres pour la prise en charge des droits à la retraite.

Cette action n'a pas une simple dimension « corporatiste » (pour ceux qui touchent la plus petite retraite de France !), mais également une dimension de respect de la laïcité républicaine, face à des parties adverses qui prétendent que le droit interne d'une religion doit être reconnu sans examen par des tribunaux de la République.

Philippe BRAND, membre de l'UTR du Chablais

GRAND JEU CONCOURS

L'Union départementale CFDT a décidé, en partenariat avec ALIACES, d'organiser un **jeu-concours** ouvert à tous les lycéens âgés de 16 ans au moins et scolarisés en Haute-Savoie, ainsi qu'aux étudiants et travailleurs en contrat d'alternance ou d'apprentissage, âgés de 22 ans au plus, également sur le territoire départemental.

Ce concours se déroulera du 30 janvier au 15 avril 2011, et a pour objectif de sensibiliser les jeunes au monde du travail, plus particulièrement aux conditions de travail, avec comme point de référence la Journée mondiale pour un travail décent, qui a lieu le 7 oc-

tobre de chaque année.

Les participants sont invités à imaginer ce que serait pour eux un travail indécent : il s'agit de représenter, par une œuvre graphique en deux dimensions (dessin, photo, peinture, collage) d'un format A3 maximum, une situation, un univers de travail qui serait indécent pour un être humain.

Une totale liberté de traitement

est laissée, la remise des prix se fera le 1^{er} mai 2011.

N'attendez pas pour en parler autour de vous et télécharger le règlement complet du concours sur notre site internet : <http://www.cfdt74.fr>

Sylvie Excoffier



FLASH 74 - Union Départementale CFDT
 Rédacteur en chef : Didier MANSOT
 29, rue de la Crête - BP 37
 74962 Cran Gevrier Cedex
 04 50 67 91 70 / 04 50 08 13 85
ud@cfdt74.fr - www.cfdt74.fr

Si j'étais banquier
 j'inventerais des assurances qui s'occupent de tout
 Habitation • Auto • Santé • Prévoyance

Contrats gérés par les Assurances du Crédit Mutuel, entreprises régies par le code des assurances.

Crédit Mutuel
 LA banque à qui parler

N° Indigo 10 825 01 02 02

Les retraités d'Annecy en AG

La 15e Assemblée générale de l'Union locale des Retraités CFDT d'Annecy a attesté jeudi 17 février d'une belle vitalité. Après un échange interne qui a montré une grande cohésion le matin, l'après midi a donné lieu à un débat public où la question de la perte d'autonomie, (grand chantier national du président de la République) a été fort discutée. Nouveau risque, 5^{ème} branche de la Sécurité sociale, solidarité nationale, assurances privées, place des mutuelles, autant de sujets qui ont été passés en revue.

De nombreux intervenants ont répondu aux questions de la salle, parmi lesquels Denis Duperthuy, Monique Rougerie, Georges Berthet, Luce Chabreire, Agnès Ninni, et Paul Tedesco. Des élus municipaux, chargés des personnes âgées assistaient aussi avec attention à cette journée et aux discussions.

Jean-François CULLAFROZ



Une assemblée très attentive, pour un débat de haut niveau.

Voici les formations organisées par ou via l'Union départementale pour les prochains mois. Pour les sessions de mars et avril, se reporter au **Flash74** n°29. N'oubliez surtout pas le délai d'un mois pour la demande à l'employeur !

Dates	Intitulé	Lieu	Descriptif
Judi 5 et vendredi 6 mai 2011	Salarié à domicile	UD	Etre salarié au domicile de particuliers : les conditions d'activité, les règles collectives, les conditions de travail.
Mercredi 8, jeudi 9 et vendredi 10 juin 2011	Nouveaux élus CE	UD	Panorama et articulation des instances représentatives dans l'entreprise ; Statut de l'élu ; Missions et moyens du CE et des DP; Règles de fonctionnement.
Mercredi 8, jeudi 9 et vendredi 10 juin 2011	Conseillers Prud'hommes	IES	- Les mesures d'instruction dans les différentes instances prud'homales - La comparution des parties - Le délibéré : règles et pratiques
Mardi 21 et mercredi 22 juin 2011	Réforme du temps de travail	IES	Tour d'horizon des règles applicables dans le domaine du temps de travail après la réforme de 2008 (loi du 20 août 2008).
Lundi 12 septembre	Les troubles musculo-squelettiques (TMS)	UD	Programme détaillé à venir La session se déroulera à Annecy

Informations et inscription : 04 50 67 91 70 ou ud@cfdt74.fr

Retraites : le Rocher se fissure !

1100 personnes selon la police, 1500 selon les syndicats, ont manifesté le 17 novembre à Monaco pour défendre le régime des retraites monégasques et demander une revalorisation généralisée des salaires.

« Nous manifestons pour la reconquête des salaires et la défense du régime des retraites, nous refusons le recul social », a expliqué la présidente de l'Union des syndicats de Monaco (USM).

Ce syndicat dénonce une « politique de baisse de cotisations sociales » menée à Monaco par le patronat « pour tenter de faire grossir toujours plus la masse de profit accumulée, ce qui a pour conséquences de faire entrer moins d'argent dans les caisses sociales ».

L'USM revendique 2500 syndiqués, dans un Etat qui compte près de 33000 habitants, dont 6000



Monégasques.

Monaco a connu depuis 2008 plusieurs mouvements sociaux significatifs, traduisant un mécontentement grandissant des salariés à l'égard de plusieurs dispositions du droit du travail monégasque, moins protecteur selon eux que le droit français.

Article paru dans CFDT Social Actualité



ADREA
mutuelle
PAYS DE SAVOIE

Santé **Prévoyance** **Epargne** **Retraite**



**Des salariés bien protégés,
une entreprise valorisée !**

**Quel que soit votre
secteur d'activités,
découvrez nos solutions
entreprises !**

● Tél. 04 79 70 78 18

● entreprises.dvp@adrea-paysdesavoie.fr

www.adrea-paysdesavoie.fr